

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 3154

présenté par  
M. Christophe

-----

**ARTICLE 36**

I. – À la première phrase de l’alinéa 30, après le mot :

« Lorsque, »,

insérer le mot :

« pour ».

II. – En conséquence, à la même phrase, substituer à la première occurrence du mot :

« des »

les mots :

« de plusieurs »

III. – En conséquence, à ladite phrase, substituer aux mots :

« de ces nouvelles dispositions »

la référence :

« du même 3° ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.